

Compte-rendu
Réunion de Conseil Municipal
Lundi 8 Janvier 2018 à 19h00

Présents : MORAZIN R - LERAY M. - CHAUDAGNE M. - LETOURNEL C. - LEBRET L. -
AUDRAN L. - LEMOINE P. - CORVOISIER J-Y. -- COUDRAIS R. - KERGOURLAY J.P.
LARCHER E. – POULY A. – DUREY N. - PERON V.

Absents excusés : - Mme HIGNET Manuella a donné pouvoir à Mr COUDRAIS Rémy.

Mme DUREY Nadia a été élue secrétaire.

I – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 Janvier 2018.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le compte-rendu de réunion du Conseil Municipal du 8 Janvier 2018.

II – Marché d'assistance aux communes de moins de 2 000 habitants : projet ex Bonne-Franquette : proposition de mission d'assistance de la Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille et Vilaine.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du mail en date du 29 Décembre 2017 émanant de Mr Ange-Marie BENOIT – Directeur Général de la Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille et Vilaine (SPL) – Immeuble Le Pentagone 1- 6, rue de Belle-Ile – CS 96839 – 35768 SAINT GREGOIRE Cédex faisant part, suite au dernier rendez-vous en Mairie, de la définition du contenu de la mission qui pourrait être confiée à la SPL, dans le cadre du marché «d'assistance aux communes de moins de 2 000 habitants » qui concernerait le projet d'aménagement touristique dans les locaux de l'ex « Bonne-Franquette » :

La SPL 35 travaille sur les 3 axes suivants :

1°) Analyse de la pertinence du projet

en cernant les prospects et le marché potentiel au travers des activités de la Commune et du potentiel touristique de la région.

2°) Analyse de la capacité du patrimoine proposé

à accueillir le programme en terme de :

- surface
- normes règlementaires (ERP, PLU)

3°) Définition d'un budget

avec une enveloppe générale.

La méthodologie envisagée serait la suivante :

9 ½ journées :

- ½ journée : visite du site, rencontre avec la Commune
- 1 journée : analyse du marché, validation des postulats avec la Mairie.
- 1 journée : analyse règlementaire
- 1 journée : étude capacitaire
- 1 journée : estimation financière, rédaction du rapport.

Le coût de la mission est le suivant :

Coût total : 3 780,00€ HT soit 4 536,00 € TTC dont 20% à la charge de la Commune soit 907,20 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet du marché d'assistance aux Communes de moins de 2 000 habitants, dans le cadre du projet d'aménagement touristique dans les locaux de l'ex « Bonne Franquette » situés 27, rue de la Mairie à LA CHAPELLE-BOUEXIC, qui serait confié à la SPL.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13
- Pouvoir : 1
- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 3 dont 1 pouvoir

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

- Décide de confier le marché d'assistance aux Communes de moins de 2000 habitants à la SPL dans le cadre du projet d'aménagement touristique de l'ex « Bonne Franquette » dans les conditions désignées ci-dessus.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer les différentes pièces administratives inhérentes à ce marché.

III – Château : projet de Périmètre Modifié : information relative à l'enquête publique : mi-février 2018 – mi-mars 2018.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une enquête publique relative au projet de modification du Périmètre de Protection d'un monument historique (château du Bouexic et son domaine) se déroulera du lundi 19 Février 2018 (8h30) au Vendredi 23 Mars 2018 (12h00).

Monsieur le Maire informe, d'autre part, le Conseil Municipal que le commissaire enquêteur recevra personnellement les observations du public en Mairie de LA CHAPELLE-BOUEXIC les :

- lundi 19 Février 2018 de 14h00 à 17h00
- vendredi 2 Mars 2018 de 9h00 à 12h00
- vendredi 23 Mars 2018 de 9h00 à 12h00.

IV – Décision relative aux modalités de mise en place des rythmes scolaires : année scolaire 2018-2019.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'Ille et Vilaine en date du 19 Septembre 2017 relatif à la modification des horaires des écoles publiques pour la rentrée scolaire 2018-2019 ainsi que le courrier de Mr l'Inspecteur d'Académie en date du 7 Novembre 2017.

Monsieur le Maire rappelle également le bilan de l'enquête réalisée auprès des parents d'élèves pour l'année scolaire 2018-2019 présentée en Conseil Municipal du 4 Décembre 2017.

Monsieur le Maire précise que cette question a également été débattue en commission rythmes scolaires du 13 novembre 2017 et en Conseil d'école en date du 18 Décembre 2017.

Monsieur le Maire rappelle enfin que la réglementation impose que tout changement horaire, même minimum, recueille l'avis de l'Inspecteur de circonscription avec transmission à l'inspecteur d'Académie et présentation au Conseil Départemental de l'Education.

Monsieur le Maire consécutivement aux différentes concertations, propose de passer à la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire 2018/2019 selon les modalités horaires suivantes :

- lundi : matin : 8h45 – 12h15 (3h30) et après-midi : 14h15 – 16h45 (2h30)
- mardi : idem
- jeudi : idem

- vendredi : idem

Soit un total de 6 h00 par jour.

Cette proposition est motivée pour les éléments suivants :

- une pause méridienne de 2 heures (12h15- 14h15) permettra une pose déjeuner avec 2 services pour les enfants et la réalisation pour les enseignants de l'APC (Activité Pédagogique Complémentaire) les enfants étant plus disponible intellectuellement sur cette plage horaire du midi qu'en fin de journée.
- la mise en place de ces horaires correspondant à une demande des parents.
- la municipalité souhaite cette modalité d'organisation afin d'optimiser la gestion du service garderie ; l'heure de fin des cours devant permettre à un maximum de parents travaillant sur Rennes, de pouvoir reprendre leurs enfants sans avoir à payer de garderie.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13
- Pouvoir : 1
- Pour : 14 dont 1 pouvoir
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'organiser la mise en place des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2018-2019 selon les modalités désignées ci-dessus.

V – Modification des horaires de la garderie et des tarifs.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de 3 parents d'élèves concernant la possibilité d'ouvrir la garderie le matin à partir de 7h15 au lieu de 7h30, soit un quart d'heure plus tôt qu'actuellement. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les horaires et tarifs actuels :

- le matin : 7h30 – 8h35 : 1,10 €
- le matin : 8h15 – 8h35 : 0,55 €
- le soir : 17h15 – 17h45 : 0,55 €
- le soir : 17h15 – 18h45 : 1,10 €
- le mercredi de 11h45 à 12h45 : gratuit
- le mercredi de 12h45 à 13h30 : 0,55 €

Monsieur le Maire propose de modifier les horaires et tarifs comme suit :

- le matin : 7h15 – 8h35 : 1,50 €
- le matin : 7h30 – 8h35 : 1,10 €
- le matin : 8h15 – 8h35 : 0,55 €
- le soir : 17h15 – 17h45 : 0,55 €
- le soir : 17h15 – 18h45 : 1,10 €
- le mercredi de 11h45 à 12h45 : gratuit
- le mercredi de 12h45 à 13h30 : 0,55 €

Monsieur le Maire précise qu'il sera demandé un justificatif de l'employeur des parents d'élèves pour justifier le besoin de garderie à partir de 7h15 le matin.

Monsieur le Maire spécifie que l'agent communal chargé de la garderie aura donc ses horaires modifiés en conséquence.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les votes ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13
- Pouvoir : 1
- Pour : 14 dont 1 pouvoir

- Contre : 0
 - Abstention : 0
- Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
- Décide de modifier les horaires et tarifs de la garderie dans les conditions désignées ci-dessus.

VI – Passage à ½ temps de Mr COURTEL Loïc.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations suivantes :

- délibération du 15 Mai 2017 relative aux modalités de création de poste à temps partiel.
 - délibération du 28 Mai 2017 relative à l'avis favorable à la demande de temps partiel à hauteur de 17,30/35^{ième} à compter du 1^{er} janvier 2018 de Mr COURTEL Loïc sous réserve de l'avis favorable de la commission de déontologie et sous réserve que l'activité professionnelle au titre de l'entreprise de Mr COURTEL ne perturbe pas le bon déroulement de l'activité à mi-temps au titre des services techniques.
- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'emploi du temps suivant concernant Mr COURTEL Loïc :

- Lundi
 - Mardi
 - Mercredi
 - Jeudi
 - Vendredi
- de 13h30 à 17h00

soit 3,5 h x 5 jours = 17,30 h par semaine.

Dans ce cadre, il sera établi une nouvelle fiche de poste concernant l'emploi du temps de Mr COURTEL Loïc à 17,30 h/35^{ième}.

VII – Modification du règlement de la salle-polyvalente.

Il a été décidé de surseoir à cette question et d'approfondir le sujet en corrélation avec le SMICTOM en ce qui concerne la réorganisation des modalités de gestion des poubelles.

VIII - Rapport d'activité : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Bruyères.

* Rapport sur le prix et la qualité du service (R.P.Q.S.) 2016

1°) Organisation administrative du service.

Le SIAP LES BRUYERES regroupe les Communes de :

- Bourg des Comptes, Bovel, Bruc-Sur-Aff, Chanteloup, Comblessac, Crevin, Guichen, Pont-Réan, les Brulais, Lohéac, Maure de Bretagne, Mernel, Pancé, Pipriac, Pléchatel, Poligné, Saint-Malo-de-Phily, Saint-Séglin, et Saint-Senoux.

Elle dessert partiellement GUIPRY-MESSAC.

2°) Estimation de la population desservie : 40 600 habitants.

3°) Conditions d'exploitation du service.

Depuis le 1^{er} Juin 2014, la SIE des Bruyères et de Maure-Mernel sont regroupés.

Ces services sont exploités en affermage.

Le délégataire est la SAUR.

- secteur des Bruyères : DSP de 12 ans, fin le 31 Décembre 2015.
- secteur de MAURE-MERNEL : DSP de 12 ans, fin le 31 Décembre 2021.

4°) Prestations exercées dans le cadre du service :

- Gestion du service (surveillance et entretien des installations)
- Gestion des abonnés

- Entretien
- Renouvellement du matériel
- Prestations particulières (entretien des points de distribution publics, recherche et élimination des fuites).

5°) Ressources en eau

* Points de prélèvement :

	<u>Année 2015</u>	<u>Année 2016</u>	<u>Variation</u>
- St SENOUX :	103 590 m3	112 069 m3	+ 8,19 %
- Forage de MERNEL	170 330 m3	163 743 m3	- 3,87 %

* Importation d'eau :

	<u>Année 2015</u>	<u>Année 2016</u>	<u>Variation</u>
- SMP OUEST 35	1 483 455 m3	1 547 077 m3	+ 4,29 %
- SIE de la Forêt de Paimpont	41 550 m3	28 689 m3	- 30,95 %

* Total des volumes d'eau potable :

- Ressources propres : 14,08 %
- Importations : 85,95 %

6°) Nombres d'abonnés

	<u>Année 2015</u>	<u>Année 2016</u>	<u>Variation</u>
- Nombre total d'abonnés	17 852	18 140	+ 1,61 %
dont LA CHAPELLE-BOUEXIC : 631 abonnés.			

7°) Longueur de réseau

	<u>Année 2015</u>	<u>Année 2016</u>	<u>Variation</u>
Linéaire en kms :	1 045,2	1 046,4	+ 0,12 %

8°) Fixation des tarifs en vigueur

Au 1^{er} Janvier 2017, les formules d'indexation appliquées conduisent aux variations suivantes par rapport aux tarifs de base en vigueur.

Les tarifs concernant la part de la Société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient définitif au contrat.

- > Secteur des Bruyères : - 0,44 %
- > Secteur de Maure-Mernel : + 8,89 %

NB : Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

a) Le prix de l'eau secteur des Bruyères.

* **Prix théorique du m3 pour un usager consommant 120 m3 : 2,91 €/m3.**

Répartition des recettes

- Exploitant :	34,3 %
- TVA :	5,2 %
- Redevance pollution :	10,3 %
- Redevance pour prélèvement	
sur ressource en eau :	1,5 %
- Fonds de concours :	5,8 %
- Collectivités :	42,8 %

NB : la facture d'un usager consommant 120 m3 (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de + 6,99 % depuis le début 2007.

b) Le prix de l'eau du Syndicat MAURE-MERNEL

* **Prix du m3 pour un usager consommant 120 m3 : 2,92 €/m3.**

NB : la facture d'un usager consommant 120 m3 (Hors TVA et hors redevance pollution) a diminué

de 0,52 % depuis le début 2007.

9°) Qualité de l'eau (source ARS)

L'eau distribuée au cours de l'année 2016 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées par les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

10°) Renouvellement des réseaux

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 27,474 kms.

11°) Travaux payés au cours de l'exercice : 519 531 €

IX – Rapport d'activité du SDE 35 (Syndicat Départemental d'Electricité). Syndicat Départemental d'Electricité 35

1°) Les chiffres clés :

- * Production : 11 706 kms de réseau moyenne tension (HTA)
- * Transport RTE : 14 029 kms de réseau basse tension BT
- * Age moyen des ouvrages : 26 ans
- * Réseau basse tension « fil nu » : 19,2 %
- * Postes cabines hautes : 1 096 soit 7,4 % des postes
- * Réseau HTA en souterrain : 33,8 %
- * Réseau BT en souterrain : 39,7 %

2°) La qualité de l'énergie

Durée moyenne annuelle de coupure en 2015 : 109 minutes.

3°) La réclamation des usagers

581 582 usagers dans le 35

- * dont 84,2 % des contrats souscrits auprès du fournisseur historique EDF
- * 242 réclamations

* Investissement sur les réseaux électriques

Très léger recul des opérations d'effacement de réseaux qui restent cependant une activité soutenue auprès des Communes.

Par exemple en 2015 :

- 89 Effacements de réseau : 8,253 millions
- 183 Renforcements : 8,452 millions
- 146 extensions individuelles : 1, 506 millions
- 84 extensions collectives : 2,583 millions
- 217 sécurisations : 8,411 millions

* Compétences

- * Depuis 2015 : le SDE 35 dispose d'une compétence « globale » sur l'éclairage public qui comprend :
 - la maintenance
 - les petits travaux
 - les travaux d'investissement (extensions, rénovations et effacements).
- * 174 collectivités concernées.
- * 47 883 points lumineux gérés par le service Eclairage public.

4°) Transition énergétique

- * Lancement du réseau de 89 bornes de recharges Béa (Bornes Electriques pour Automobiles) en 2016.
- * Bilan :

Après 6 mois de fonctionnement, le service comptait 259 abonnés ayant réalisés au total près de 1800 charges.

Profil des utilisateurs : 78 % des abonnés BÉA viennent de Bretagne.

5°) Projet SMILE EP Intelligent

L'objectif est d'intégrer les solutions d'éclairage public intelligent et d'équipements techniques multi-services dans les projets de rénovation ou de développement urbain.

2 enjeux :

1°) optimisation des consommations énergétiques de l'éclairage public.

2°) l'infrastructure d'éclairage public devient un support numérique innovant pour d'autres services.

- capteurs météo, bruit, pollution

- bornes wifi

6°) Groupement d'achat de gaz

* 125 collectivités d'Ille et Vilaine ont adhéré à ce groupement.

* ANTARGAZ est le fournisseur retenu pour la fourniture en gaz du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017.

=> 30 % par rapport au précédent marché.

7°) Les moyens financiers

Budget 2016 :

- Dépenses : 41,734 millions d'€

- Recettes : 37,323 millions d'€.

8°) Moyens humains

Le SDE compte 37 agents fin 2016.

X - Rapport d'activité du SMICTOM et information relative à la réorganisation des points de collecte poubelle pour les services de la Mairie.

1°) Les Chiffres clés :

* 44 communes

* 74 habitants/km²

* 34 000 ménages

* 3 600 entreprises

* 36 500 logements dont :

- 85 % de résidences principales

- 6 % de résidences secondaires

- 9 % de logements vacants

* les élus : Présidente : Mme Christine GARDAN – Maire de la NOE-BLANCHE.

* Le personnel : 26 agents

* Emplois liés aux déchets : 93 ETP

2°) Organisation et équipements

- Emballages recyclables : 25 363 bacs individuels et collectifs

- Déchets résiduels : 35 677 bacs individuels et collectifs

- Bio déchets : 33 913 bacs individuels et collectifs

+ 27 points d'apport volontaire

207 conteneurs à verre

158 conteneurs à papier

* 7 déchetteries pour les particuliers et les professionnels

* 2 plates formes de dépôt de végétaux (Petit-Fougeray et Tresboeuf)

* 2 recycleries : BAIN DE BRETAGNE et PIPRIAC

3°) Flux et tonnages

Quantité totale de déchets ménagers et assimilés collectés en 2016 :

42 985 tonnes dont :

- 6 939 tonnes de déchets résiduels
- 2 830 tonnes de déchets recyclables
- 2 302 tonnes de bio déchets
- 3 818 tonnes de verres
- 1 662 tonnes de papiers
- 25 435 tonnes de déchets collectés en déchetteries.

4°) Vente de composteurs :

6 771 dont :

- 4 892 en bois de 600 litres
- 1 879 en plastique de 320 litres.

5°) Bilan financier :

* Section de fonctionnement :

- Dépenses : 8 863 584 €
- Recettes : 7 944 500 €
- ≠ - 919 084 €

* Section d'investissement :

- Dépenses : 1 526 962 €
- Recettes : 548 024 €
- ≠ - 978 938 €

* Résultat de clôture 2016 cumulé

- Fonctionnement : - 247 423 €
- Investissement : + 404 412 €
- Total : + 156 989 €

L'exercice 2016 est largement déficitaire (1 898 022,00 €) en raison de recettes en baisse ou inférieures à ce qui avait été prévu :

- soutiens financiers
- vente des matériaux de recyclage
- part variable de la redevance.

A cela s'ajoute la suppression de la participation financière des Communautés de Communes.

NB : Le report des résultats positifs des années antérieures permet d'amortir le chiffre de l'année 2016.

Toutefois la redevance devra nécessairement être augmentée à l'avenir pour retrouver l'équilibre.

XI – Finalisation de la préparation de la cérémonie des vœux du Maire du samedi 13 Janvier 2018.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal les modalités relatives à la cérémonie des vœux du Maire qui se déroulera le 13 Janvier 2018 :

- le matin à 10h30 :
 - mot du Maire
 - présentation du personnel communal
 - accueil des mamans de l'année 2017
 - accueil des nouveaux habitants
 - remise des médailles du travail
 - moment de convivialité : part de l'amitié.
- le soir : buffet en présence des élus, du personnel communal, des représentants d'associations, des artisans, commerçants et agriculteurs accompagnés de leurs conjoints.

1°) Révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays des Vallons de Vilaine.

Le SCOT du Pays des Vallons de Vilaine a été approuvé le 7 Juin 2017.

Monsieur le Maire précise que les documents suivants sont à la disposition des élus pour prise de connaissance :

- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)
- Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

D'autre part, il est précisé que le périmètre du SCOT a évolué afin d'intégrer les quatre communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Grand-Fougeray (Sainte-Anne-Sur-Vilaine, Grand-Fougeray, La Dominelais, Saint-Sulpice-des-Landes.)

2°) Révision générale du PLU de BAULON : réunion des PPA (Personnes Publiques Associées).

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une réunion des Personnes Publiques Associées dans le cadre de la révision générale du PLU de BAULON se déroulera le mardi 23 Janvier 2018 à 13h30 dans les locaux du Pays des Vallons de Vilaine de GUICHEN.

3°) Révision générale du PLU de LASSY : réunion des PPA (Personnes Publiques Associées).

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une réunion des Personnes Publiques Associées dans le cadre de la révision générale du PLU de LASSY se déroulera le mardi 23 Janvier 2018 de 16h00 à 18h15 au Pays des Vallons de Vilaine à GUICHEN.

4°) Révision générale du PLU de GUIGNEN : réunion des PPA (Personnes Publiques Associées).

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une réunion des Personnes Publiques Associées dans le cadre de la révision générale du PLU de GUIGNEN se déroulera le mardi 23 Janvier 2018 de 9h30 à 11h30 au Pays des Vallons de Vilaine à GUICHEN.

5°) Elaboration du PLU de MERNEL : réunion des PPA (Personnes Publiques Associées).

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une réunion des Personnes Publiques Associées dans le cadre de l'élaboration du PLU de MERNEL se déroulera le 15 Janvier 2018 en Mairie de MERNEL.

6°) Informations VHBC

Madame Carole LETOURNEL, déléguée communautaire fait part au Conseil Municipal du compte-rendu du Conseil Communautaire du 13 Décembre 2017.

* Finances :

Suite à la mise à jour des critères, le montant de DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) pour l'année 2017 est le suivant pour la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC : 38 823 €

- le FPIC : 31 338,00 €

- les Contrats de Territoires : projet d'aménagement touristique dans les locaux de l'ex »Bonne-Franquette « : 120 000 €

* Acquisitions de VAE (Vélo à Assistance Electrique)

La Communauté de Communes a lancé un accord – cadre à bons de commande d'acquisition de vélo à assistance électrique.

VHBC souhaite lancer une opération de 3 ans pour promouvoir la mobilité douce à travers un dispositif de location de vélo à assistance électrique pour les habitants du territoire.

Le montant d'acquisition du vélo est de 1 650 € HT pour VHBC.

Les conditions de location seront les suivantes :

- durée : 3 mois : 85 €
- 6 mois : 150 €
- 1 an : 275 €

Possibilité d'achat après 2 ans de location ininterrompue : 350 €.

* Etablissement Public Territorial du Bassin de Vilaine (EPTB Vilaine) :

Les statuts sont adoptés et l'adhésion pour le bloc de compétences socles est actée.

Les compétences de l'EPTB seront les suivantes :

- l'approvisionnement en eau ;
- la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- la lutte contre la pollution ;
- la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
- l'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants, à l'exclusion des ouvrages du barrage d'Arzal et de la Valière, Cantache et Haute-Vilaine.

Fait à LA CHAPELLE-BOUEXIC

Le 15 Janvier 2018

Le Maire

Roger MORAZIN